

⑫ **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

- ④⑤ Date de publication du fascicule du brevet: **01.06.88** ⑤① Int. Cl.⁴: **G 07 D 9/06, A 45 C 1/12**
②① Numéro de dépôt: **83110414.6**
②② Date de dépôt: **19.10.83**

⑤④ **Dispositif d'épargne.**

③⑩ Priorité: **27.10.82 CH 6267/82**

④③ Date de publication de la demande:
13.06.84 Bulletin 84/24

④⑤ Mention de la délivrance du brevet:
01.06.88 Bulletin 88/22

⑧④ Etats contractants désignés:
AT DE FR GB NL

⑤⑩ Documents cités:
DE-A-1 934 600
FR-A-1 033 262
FR-A-2 213 032
FR-A-2 358 711
GB-A-1 426 715
US-A-3 044 606

⑦③ Titulaire: **Matthey, Charles Emile**
15, Avenue de Grandson
CH-1400 Yverdon (CH)

⑦② Inventeur: **Matthey, Charles Emile**
15, Avenue de Grandson
CH-1400 Yverdon (CH)

⑦④ Mandataire: **Misrachi, Alfred**
15, Ch. de la Plantaz
CH-1024 Ecublens (CH)

EP 0 110 096 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention a pour objet un dispositif d'épargne destiné à retenir prisonnière au moins une pièce de monnaie d'épaisseur et de diamètre déterminés.

Ce dispositif est du genre constitué par un support comportant au moins une face plane présentant au moins une alvéole de profondeur au moins égale à l'épaisseur de la pièce de monnaie, dont au moins une face est ouverte sur une face du support et dont la paroi latérale entourant la pièce de monnaie comporte au moins un élément de retenue dont l'un au moins, situé sur le bord d'une face ouverte, est destiné par déformation élastique à permettre l'insertion manuelle de la pièce de monnaie dans l'alvéole et dont l'autre, situé sur l'autre bord, constitue butée de retenue.

Un dispositif connu destiné à exposer et à conserver des pièces de monnaie, décrit dans le document DE-A- 1934600, présente globalement les caractères précités, sans être toutefois à proprement parler un dispositif d'épargne en ce sens qu'il permet aussi bien l'introduction que le retrait aisé, sans moyens associés, des pièces de monnaie rangées dans les alvéoles. Dans ce document en effet un élément situé sur le bord d'une face ouverte d'une alvéole, montré sur une seule forme du dispositif alors que les autres en sont démunies, est défini comme un élément élastique de retenue permettant le retrait de la pièce engagée.

On connaît des dispositifs d'épargne, tels que les tirelires ou cassettes à serrure, les tirelires inviolables à casser, les tubes à empiler les pièces ainsi que les bouteilles, d'usage populaire, qui sont universellement utilisés comme moyens d'épargne-réserve ou d'épargne-prévoyance pour les besoins futurs.

Ces divers dispositifs d'épargne ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients qui sont liés à leur forme, ou mode d'introduction et de retrait des pièces de monnaie et à la connaissance ou ignorance du montant de leur contenu.

La tirelire ou la cassette à serrure permet à tous moments le retrait des pièces de monnaie emprisonnées, sans nécessiter sa destruction, mais ne permet pas de connaître le montant de son contenu. De ces faits, l'utilisateur est tenté de récolter l'argent épargné dès le premier besoin et il doit le compter, au risque de ne pas trouver le compte désiré.

Avec la tirelire inviolable, il y a déjà un effet psychologique qui retient l'utilisateur de récolter l'argent épargné au premier besoin, car il faut la casser, mais elle ne permet pas non plus de connaître le montant de son contenu.

Les tubes à empiler les pièces de monnaie, généralement calibrés au diamètre d'une pièce de valeur donnée et réalisés en matière transparente, permettent de connaître à tous moments le montant de leur contenu, tout au moins pour ceux d'entre eux dont les parois sont graduées en fonction de l'épaisseur en question. Mais leur

inviolabilité est peu efficace du fait du mode d'introduction des pièces par une fente qui peut tout aussi bien être utilisée pour les retirer, et leur attrait est peu engageant, ce dernier point expliquant sans doute la rareté de leur utilisation comme moyen d'épargne.

La bouteille dans laquelle on enfle les pièces par le goulot présente l'inconvénient de les laisser sortir avec autant de facilité, et l'inviolabilité obtenue par l'usage d'un bouchon est plutôt symbolique qu'efficace. Cependant, la monnaie introduite est visible et peut à la rigueur être comptée moyennant beaucoup de patience. Enfin, avec ce mode d'épargne, il y a toujours un risque de casse involontaire pouvant causer des blessures par bris de verre.

L'invention a pour but d'allier les avantages inhérents à la visibilité parfaite des pièces de monnaie épargnées, à l'inviolabilité de leur emprisonnement et à la facilité du comptage de la somme qu'elles totalisent.

A cet effet, le dispositif d'épargne selon l'invention, est caractérisé en ce que l'élément de retenue de la pièce de monnaie situé sur le bord d'une face ouverte de l'alvéole est constitué par un tenon de sertissage à flexibilité unidirectionnelle orientée vers l'intérieur de l'alvéole, ce tenon de sertissage étant destiné à assurer le sertissage de la pièce de monnaie pendant son insertion manuelle à force dans l'alvéole et à s'opposer à son extraction ultérieure.

De la sorte, la pièce de monnaie une fois enfoncée dans l'alvéole s'y trouve emprisonnée et ne peut plus en être retirée que de manière très malaisée entraînant presque inévitablement la casse du support, selon la matière employée pour sa réalisation, ou tout au moins la casse de l'élément de retenue du bord de l'alvéole, celui-ci étant conçu sous forme de tenon de sertissage à flexibilité unidirectionnelle orientée vers l'intérieur de l'alvéole. Emprisonnée de cette manière, la pièce de monnaie présente toujours au moins une de ses deux faces visible, ce qui rend aisé par là-même le comptage de la somme ainsi épargnée. Ceci est particulièrement intéressant lorsque par exemple le support est plan et comporte une pluralité d'alvéoles de dimensions différentes correspondant à un nombre déterminé de pièces de monnaie dont la totalité ainsi emprisonnée représente en outre un montant fixe et arrondi. Partant de l'idée de base de l'invention, cette forme particulière d'exécution ainsi que diverses variantes peuvent être proposées pour apporter chaque fois un attrait et un effet particulier qui ressortiront clairement de la description qui suit.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemples, deux formes d'exécution de l'objet de l'invention ainsi que quatre variantes de détails constructifs.

Les figures 1 et 2 sont respectivement une vue de face et une vue de profil de la première forme d'exécution.

La figure 3 est une coupe partielle selon l'axe de coupe I-I de la figure 1.

Les figures 4 à 7 sont des coupes partielles des quatre variantes de détails constructifs.

Les figures 8 et 9 sont respectivement une vue de face et une vue de profil de la seconde forme d'exécution.

Le dispositif d'épargne représenté figures 1 à 3 dans sa première forme d'exécution est constitué par un support plan 1 représentant une pluralité d'alvéoles 2, 3 et 4 à paroi latérale cylindrique 5, disposées en saillie sur chacune de ses deux faces.

Les alvéoles sont disposées géométriquement à la manière des éléments d'une rosace et le support plan en épouse le contour.

Chaque alvéole présente une face ouverte vers l'extérieur du support 1 et le bord de cette face ouverte comporte un élément de retenue 6 ici en forme de bourrelet annulaire. La profondeur de chaque alvéole, en dessous de l'élément de retenue 6 en question, est égale à l'épaisseur d'une pièce de monnaie de valeur donnée et le diamètre intérieur de sa paroi est égal à celui de cette pièce. La face intérieure de ces alvéoles est obturée par le support plan 1 lui-même.

L'épaisseur de la paroi latérale 5 et la section de l'élément de retenue 6 sont déterminés en fonction de l'élasticité du matériau employé pour la réalisation de ce dispositif, de manière à conférer à cet élément de retenue 6 la qualité d'un tenon de sertissage à flexibilité unidirectionnelle orientée vers l'intérieur de l'alvéole et à assurer ainsi le sertissage de la pièce de monnaie pendant son insertion manuelle à force dans l'alvéole et à s'opposer à son extraction ultérieure, la paroi du fond constituant butée de retenue lors de cette insertion manuelle à force.

Les alvéoles et le support plan font corps et le matériau employé pour le réaliser peut être par exemple une matière plastique telle que le polystyrène, moulée en forme par thermoformage.

Dans cette première forme d'exécution, le support plan 1 représente sur chacune de ses deux faces une alvéole centrale 2 dimensionnée pour une pièce de deux francs suisses, vingt-quatre alvéoles 3 dimensionnées chacune pour une pièce d'un demi-franc suisse et seize alvéoles 4 dimensionnées chacune pour une pièce de un franc suisse, ce qui représente une somme totale de soixante francs suisses que l'on peut ainsi emprisonner pour épargne, en pièces de monnaie, dans ce dispositif.

En plus des avantages déjà cités, cette première forme d'exécution, par sa forme plate, présente celui d'un encombrement réduit et de la facilité de stockage par empilage, aussi bien pour le fabricant que pour l'utilisateur. Par cet avantage supplémentaire, ce dispositif d'épargne se prête aussi aisément à une utilisation commerciale, telle que par exemple comme moyen d'échange contre des bons d'achats bonifiés aux guichets de banques. Les dispositifs ainsi collectés par les banques sont bien appropriés au stockage ainsi qu'au tri et à la récupération de la monnaie à l'aide d'un appareil récupérateur.

Mais cet effet supplémentaire n'est pas indis-

pensable pour répondre au but recherché. Le dispositif d'épargne peut présenter toutes formes désirées qui peuvent être également en volumes telles que par exemple les formes parallélépipédiques, pyramidales ou prismatiques, du fait que ces diverses formes comportent des faces pouvant présenter une ou plusieurs alvéoles.

De même la répartition et la conception des alvéoles peuvent être sujettes à variantes: Ainsi, dans une première variante représentée en coupe figure 4, le support 1 ne comporte des alvéoles en saillie que sur l'une de ses deux faces. L'élément de retenue 6 affecte ici également la forme d'un bourrelet annulaire à flexibilité unidirectionnelle et le fond de l'alvéole est obturé par le support 1. Cette variante est appropriée aux dispositifs de faible contenance et de faible poids.

Dans une seconde variante représentée figure 5, les alvéoles sont intégrées dans l'épaisseur du support et ne s'ouvrent que sur une face de celui-ci. L'élément de retenue 6 affecte également ici la forme d'un bourrelet annulaire à flexibilité unidirectionnelle mais on remarque que sa section est plus réduite que dans les deux exemples précédents. Cela peut être nécessaire dans un tel cas pour contrebalancer l'accroissement de l'épaisseur de la paroi 5 de l'alvéole, celle-ci étant intégrée dans l'épaisseur du support 1, qui fait que son élasticité est amoindrie. Le fond de l'alvéole est obturé par une paroi 7 intégrée au support 1 et constituant butée de retenue. Cette variante convient lorsqu'une grande robustesse est recherchée. Dans ce même esprit on peut concevoir une autre variante, non représentée dans laquelle le support 1 présente au moins une alvéole intégrée sur chacune de ses deux faces, la paroi 7 séparant ces deux alvéoles.

Dans la troisième variante représentée figure 6, l'alvéole est ouverte sur chacune des deux faces du support 1. L'élément de retenue de l'un de ses deux bords par lequel la pièce de monnaie est introduite est constitué ici également par un tenon de sertissage annulaire 8 à flexibilité unidirectionnelle orientée vers l'intérieur de l'alvéole. L'élément de retenue de l'autre bord, constituant butée, est en forme de couronne 9 de section rectangulaire en saillie dans l'alvéole, son diamètre intérieur étant nettement inférieur au diamètre de la pièce de monnaie. Dans cette variante le support 1 est réalisé en deux parties planes contre-collées ou soudées, dans le but de faciliter le moulage de l'élément de retenue 8 dans l'une d'elles, l'autre partie formant la butée 9. Du fait de la flexibilité unidirectionnelle du tenon de sertissage 8, le repoussage de la pièce de monnaie par l'autre face ouverte est rendu impossible, sauf casse de cet élément, alors que justement cette variante offre la tentation de le faire. Cette variante offre l'attrait de rendre visibles les deux faces de la pièce de monnaie emprisonnée et l'avantage de faciliter son éventuelle extraction par un appareil récupérateur, du fait de la moindre résistance de la butée 9 par rapport à celle d'une paroi fermée.

La quatrième variante représentée figure 7

atteint les mêmes buts que la variante précédente, avec en plus l'avantage que les deux parties planes constituant le support 1 sont rigoureusement identiques. Ces deux parties sont assemblées symétriquement et comportent chacune, pour chaque alvéole, un tenon de sertissage annulaire 8 à flexibilité unidirectionnelle. Dans cette variante la pièce de monnaie peut être introduite par une face ou l'autre du support 1, indifféremment, du fait du double rôle de l'élément de retenue 8 qui permet l'introduction de la pièce dans un sens et constitue butée dans l'autre sens.

Les conformations selon ces troisième et quatrième variantes peuvent être également appliquées à un dispositif d'épargne présentant au moins une alvéole sur chacune de ses deux faces, par simple doublage symétrique.

On peut encore envisager d'autres variantes:

Ainsi par exemple la paroi 5 de l'alvéole peut être prismatique au lieu de cylindrique, chacun de ses côtés tangentant la périphérie de la pièce de monnaie. Dans ce cas les éléments de retenue peuvent être constitués par des éléments individuels répartis pour chaque bord sur chacun des côtés de la paroi prismatique.

Dans tous les exemples décrits il est aussi possible d'envisager des éléments de retenue non plus sous forme annulaire mais tout simplement sous forme d'une pluralité d'éléments ponctuels espacés les uns des autres sur les bords de la paroi de l'alvéole.

Enfin dans un but attrayant alliant les avantages déjà mentionnés du support plan, ce dernier peut comporter au moins un bord rectiligne équipé d'éléments d'assemblage destinés à son raccordement à un autre support plan de même nature. Dans cette même optique, le support plan peut être constitué d'une pluralité d'éléments à bord parallèles assemblés et articulés entre eux, présentant chacun au moins une alvéole, et permettant par pliage de former un prisme.

Ces variantes sont illustrées par la deuxième forme d'exécution représentée figures 8 et 9.

Dans cette seconde forme d'exécution le support est constitué de plusieurs éléments plans, dont deux sont montrés séparés sur cette figure, présentant l'un dix alvéoles 3 dimensionnées pour emprisonner dix pièces d'un demi-franc et l'autre deux alvéoles 2 dimensionnées pour deux pièces de deux francs plus une alvéole 4 dimensionnée pour une pièce d'un franc, ces éléments comportant chacun deux bords parallèles équipés d'une pluralité d'éléments d'assemblage par articulation 10.

Ces éléments d'assemblage 10 sont constitués par des tenons de charnières présentant à un bout un téton 11 et à l'autre bout un chanfrein 12 suivi d'un trou borgne 13. Les tenons 10 sont espacés l'un de l'autre par des vides sensiblement égaux à leur longueurs et formant des mortaises dans lesquelles les tenons de l'autre élément plan viennent s'engager. Lors de l'assemblage, les tétons 11 sont forcés contre les

chanfreins 12 et entrent dans les trous 13 par élasticité du matériau utilisé qui est ici également de préférence une matière plastique moulée.

Dans cette même optique et dans une autre variante non représentée, on peut également concevoir un dispositif composé de seulement deux éléments plans ne comportant chacun qu'un seul côté rectiligne équipé d'éléments d'assemblage, le contour de l'élément opposé à ce côté rectiligne pouvant affecter la forme de la moitié d'une figure géométrique comme par exemple la forme d'un demicarré, d'un demi-cercle ou d'une demi-rosace.

Enfin l'assemblage des éléments plans peut ne pas comporter d'articulation et être constitué par exemple par un assemblage du genre queue d'aronde.

Revendications

1. Dispositif d'épargne destiné à retenir prisonnière au moins une pièce de monnaie d'épaisseur et de diamètre déterminés constitué par un support (1) comportant au moins une face plane présentant au moins une alvéole (2, 3, 4) de profondeur au moins égale à l'épaisseur de la pièce de monnaie, dont au moins une face est ouverte sur une face du support et dont la paroi latérale (5) entourant la pièce de monnaie comporte au moins un élément de retenue (6, 7, 8, 9) dont l'un au moins situé sur le bord d'une face ouverte, est destiné par déformation élastique à permettre l'insertion manuelle de la pièce de monnaie dans l'alvéole et dont l'autre, situé sur l'autre bord, constitue butée de retenue, caractérisé en ce que l'élément de retenue de la pièce de monnaie située sur le bord d'une face ouverte de l'alvéole est constitué par un tenon de sertissage (6, 8) à flexibilité unidirectionnelle orientée vers l'intérieur de l'alvéole, ce tenon de sertissage étant destiné à assurer le sertissage de la pièce de monnaie pendant son insertion manuelle à force dans l'alvéole et à s'opposer à son extraction ultérieure.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le support est plan.

3. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la paroi latérale de l'alvéole est cylindrique.

4. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la paroi latérale de l'alvéole est prismatique.

5. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'alvéole (fig. 3, 4) est en saillie sur une face du support.

6. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'alvéole (fig. 5, 6, 7) est intégrée dans l'épaisseur du support, sa face ouverte affleurant une face de ce support.

7. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'alvéole (fig. 3, 4, 5) comporte un bord obturé par une paroi (1, 7) intégrée au support et constituant butée de retenue.

8. Dispositif selon les revendications 1 et 2,

caractérisé en ce que le support plan (fig. 3) présente au moins une alvéole en saillie sur chacune de ses deux faces.

9. Dispositif selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le support plan présente au moins une alvéole intégrée dans son épaisseur sur chacune de ses deux faces.

10. Dispositif selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que l'alvéole (fig. 6 et 7) présente ses deux faces ouvertes de part et d'autre du support plan.

11. Dispositif selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le support plan comporte au moins un bord rectiligne équipé d'éléments d'assemblage destinés à son raccordement à un autre support plan de même nature.

12. Dispositif selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que le support plan est constitué d'une pluralité d'éléments à bords parallèles assemblés et articulés entre eux, présentant chacun au moins une alvéole, et permettant par pliage de former un prisme (fig. 8).

13. Dispositif selon la revendication 1, comportant une pluralité d'alvéoles (fig. 1 et 8), caractérisé en ce que les dimensions et le nombre de ces alvéoles sont déterminés de manière à ce que la totalité des pièces de monnaie qui peuvent y être emprisonnées représente un montant fixe et arrondi.

14. Dispositif selon la revendication 13, caractérisé en ce que toutes les alvéoles sont de mêmes dimensions, correspondant à des pièces de monnaies de mêmes valeurs.

15. Dispositif selon la revendication 13, caractérisé en ce que les alvéoles sont de dimensions différentes, par unités et/ou par groupes d'unités, correspondant à des pièces de monnaie de valeurs différentes.

Patentansprüche

1. Sparvorrichtung, die dazu bestimmt ist, wenigstens ein Geldstück von bestimmter Dicke und bestimmtem Durchmesser gefangen zu halten, die durch einen Träger (1) gebildet ist, welcher wenigstens eine ebene Fläche umfaßt, die wenigstens eine Kammer (2, 3, 4) aufweist, deren Tiefe wenigstens gleich der Dicke des Geldstücks ist und wovon wenigstens eine Fläche auf einer Fläche des Trägers offen ist und wovon die das Geldstück umgebende Seitenwandung (5) wenigstens ein Rückhalteelement (6, 7, 8, 9) umfaßt, wovon wenigstens eines, welches an dem Rand einer offenen Fläche liegt, durch elastische Verformung dazu bestimmt ist, die manuelle Einführung des Geldstücks in die Kammer zu ermöglichen, und wovon das andere, welches an dem anderen Rand liegt, einen Halteanschlag bildet, dadurch gekennzeichnet, daß das Rückhalteelement des Geldstücks, welches an dem Rand einer offenen Fläche der Kammer liegt, aus einem Einfassungszinken (6, 8) besteht, der in nur einer Richtung verbiegbar und zur Innenseite der Kammer hin orientiert ist, wobei dieser Einfassungszinken dazu bestimmt ist, die Einfassung des

Geldstücks während seiner erzwungenen manuellen Einführung in die Kammer zu gewährleisten und um seiner späteren Herausnahme entgegenzuwirken.

2. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Träger eben ist.

3. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Seitenwand der Kammer zylindrisch ist.

4. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Seitenwand der Kammer prismenförmig ist.

5. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Kammer (Fig. 3, 4) auf einer der Flächen des Trägers hochsteht.

6. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Kammer (Fig. 5, 6, 7) in die Dicke des Trägers integriert ist, wobei ihre offene Fläche an eine Fläche dieser Trägers anschließt.

7. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Kammer (Fig. 3, 4, 5) einen Rand aufweist, der durch eine Wand (1, 7) verschlossen ist, die in den Träger integriert ist und einen Halteanschlag bildet.

8. Vorrichtung nach den Ansprüchen 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß der ebene Träger (Fig. 3) auf jeder seiner zwei Flächen wenigstens eine hochstehende Kammer aufweist.

9. Vorrichtung nach den Ansprüchen 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß der ebene Träger auf jeder seiner zwei Flächen wenigstens eine in seine Dicke integrierte Kammer aufweist.

10. Vorrichtung nach den Ansprüchen 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Kammer (Fig. 6 und 7) an ihren beiden Flächen auf beiden Seiten des ebenen Trägers offen ist.

11. Vorrichtung nach den Ansprüchen 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß der ebene Träger wenigstens einen geradlinigen Rand umfaßt, der mit Montageelementen ausgestattet ist, die zu seinem Anschließen an einen weiteren ebenen Träger gleicher Art bestimmt sind.

12. Vorrichtung nach den Ansprüchen 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß der ebene Träger durch eine Mehrzahl von Elementen mit zueinander parallelen Rändern gebildet ist, welche gelenkig aneinander angefügt sind, jeweils wenigstens eine Kammer aufweisen und die Bildung eines Prismas durch Verbiegen (Fig. 8) gestatten.

13. Vorrichtung nach dem Anspruch 1, mit einer Mehrzahl von Kammern (Fig. 1 und 8), dadurch gekennzeichnet, daß die Abmessungen und die Anzahl dieser Kammern derart bestimmt sind, daß die Gesamtheit der Geldstücke, die darin eingeschlossen werden können, einen festen und gerundeten Betrag darstellt.

14. Vorrichtung nach Anspruch 13, dadurch gekennzeichnet, daß alle Kammern dieselben Abmessungen besitzen und Geldstücken von gleichem Wert entsprechen.

15. Vorrichtung nach Anspruch 13, dadurch gekennzeichnet, daß die Kammern von verschiedenen Abmessungen sind, nach Einheiten und/

oder Gruppen von Einheiten, die Geldstücken von verschiedenen Werten entsprechen.

Claims

1. A savings device adapted to hold captive at least one coin of a specific thickness and diameter, consisting of a support (1) comprising at least one plane face having at least one pocket (2, 3, 4) of a depth at least equal to the thickness of the coin, at least one face of which is open at one face of the support and of which the lateral wall (5) surrounding the coin comprises at least one retaining element (6, 7, 8, 9) of which at least the one situated at the edge of an open face is adapted, by resilient deformation, to permit the manual insertion of the coin in the pocket and of which the other, situated at the other side, constitutes a retaining stop, characterised in that the coin retaining element situated on the edge of an open face of the pocket consists of a mounting catch (6, 8) with unidirectional flexibility orientated towards the interior of the pocket, this mounting catch being adapted to ensure the mounting of the coin during its forced manual insertion in the pocket and to oppose its subsequent extraction.

2. A device according to Claim 1, characterised in that the support is plane.

3. A device according to Claim 1, characterised in that the lateral wall of the pocket is cylindrical.

4. A device according to Claim 1, characterised in that the lateral wall of the pocket is prismatic.

5. A device according to Claim 1, characterised in that the pocket (Figures 3, 4) projects beyond one face of the support.

6. A device according to Claim 1, characterised in that the pocket (Figures 5, 6, 7) is integrated in the thickness of the support, its open face being flush with one face of this support.

7. A device according to Claim 1, characterised

in that the pocket (Figures 3, 4, 5) comprises one side closed by a wall (1, 7) integrated in the support and constituting a retaining stop.

8. A device according to Claims 1 and 2, characterised in that the plane support (Figure 3) comprises at least one pocket projecting beyond each of its two faces.

9. A device according to Claims 1 and 2, characterised in that the plane support has at least one pocket integrated in its thickness at each of its two faces.

10. A device according to Claims 1 and 2, characterised in that the pocket (Figures 6 and 7) has its two open faces one at each side of the plane support.

11. A device according to Claims 1 and 2, characterised in that the plane support comprises at least one rectilinear edge equipped with assembly elements adapted for its connection to another plane support of the same nature.

12. A device according to Claims 1 and 2, characterised in that the plane support consists of a plurality of elements with parallel edges assembled and articulated together, each having at least one pocket and enabling a prism to be formed by folding (Figure 8).

13. A device according to Claim 1, comprising a plurality of pockets (Figures 1 and 8), characterised in that the dimensions and the number of these pockets are determined in such a manner that the total of all the coins which can be held captive there represents a fixed rounded sum.

14. A device according to Claim 13, characterised in that all the pockets are of the same dimensions corresponding to coins of the same value.

15. A device according to Claim 13, characterised in that the pockets are of different dimensions, in units and/or in groups of units, corresponding to coins of different values.

45

50

55

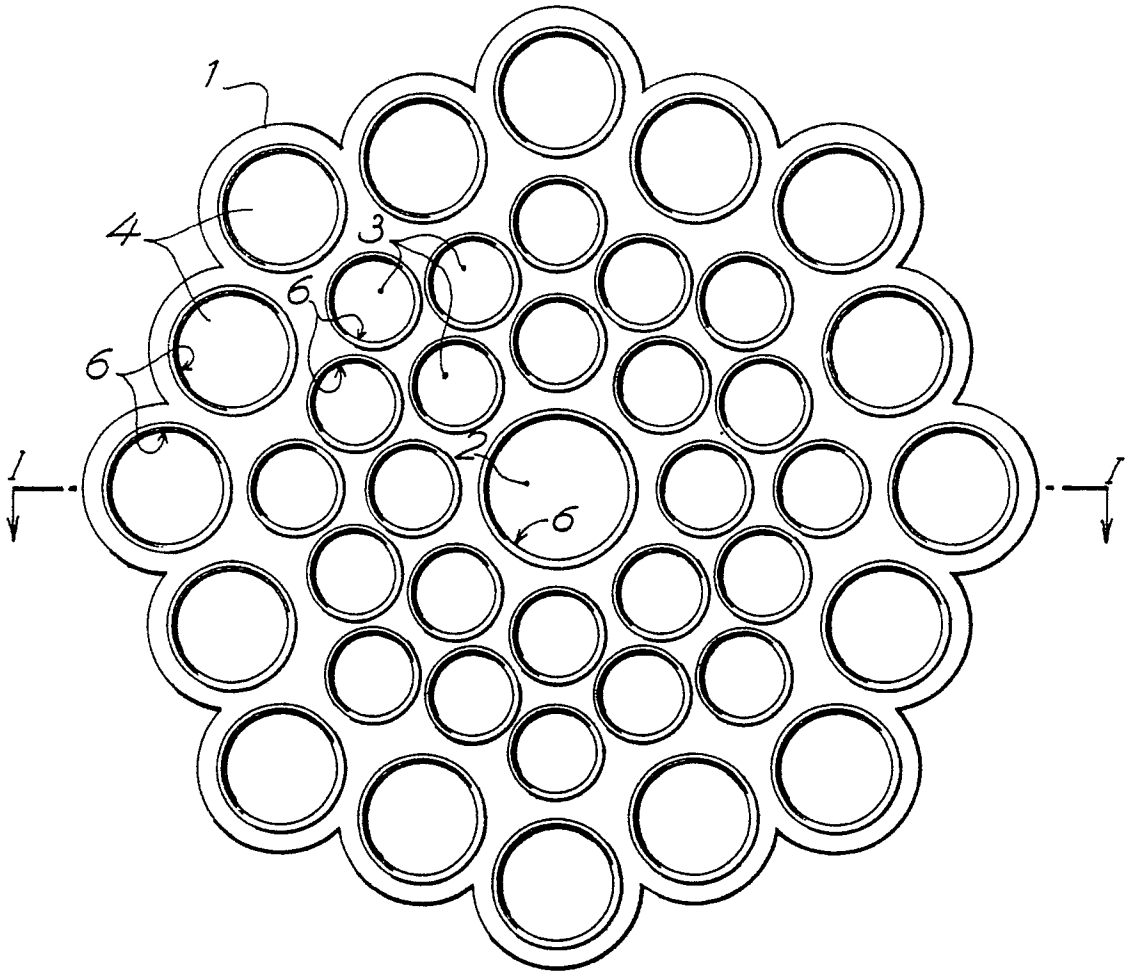
60

65

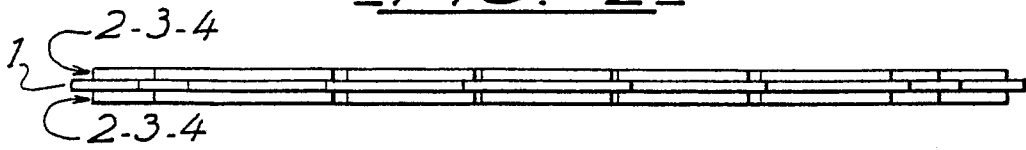
6

0 110 096

-FIG.-1-



-FIG.-2-



-FIG.-3-

